



Annecy, le 15 septembre 2026
N° 20260915/ARM/EMA/EMZD LYON/DMD74/NP

NOTE

- OBJET** : Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives. Cérémonie départementale. Annecy.
- ANNEXES** : I. déroulement de la cérémonie
II. modalités pratiques
III. plan

Dans le cadre de la journée nationale citée en objet, la cérémonie départementale sera organisée le vendredi 25 septembre 2026 à 11h00 au mémorial AFN, jardin Galbert, à Annecy.

Cette cérémonie revêtira une dimension particulière, puisqu'elle permettra également de commémorer l'inauguration du mémorial AFN qui a eu lieu en 2006.

A cette occasion, les membres des associations combattantes et de mémoire et leurs emblèmes, rejoindront le jardin Galbert en cortège pédestre depuis l'église des Fins, où ils auront assisté à une messe dédiée, via la rue des Alpins.

La présente note fixe les modalités de déroulement de la cérémonie.

Le lieutenant-colonel Ludovic ROUGELOT
Délégation militaire départementale
de Haute-Savoie

ANNEXE I

DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Horaires	Déroulement	Commandement	Clairon	Responsables/Acteurs/Observations
10h45	Mise en place piquet d'honneur du 27 ^e BCA. Mise en place des porte-drapeaux.			ADC CARLIER (SOA DMDA 74) ONACVG
10h50	Rassemblement des autorités devant le monument AFN. Formation du rang protocolaire. Formation du rang des présidents d'associations et invités d'honneur.			BRCE (PREF 74) Mise en place des plaquettes : BRCE. ONACVG Présentation au public du déroulement de la cérémonie par le maître de cérémonie de la mairie d'Annecy
11h00	Arrivée du Préfet, accompagnée du DMD Le Préfet et le DMD prennent place sur le rang protocolaire.	Garde à vous Présentez armes Reposez armes Repos	Garde à vous	Chef du piquet Chef du piquet DMDA Chef du piquet Chef du piquet
11h01	Lecture des messages officiels Message de l'UNC. Message UNC-FNACA Message de la ministre déléguée chargée des anciens combattants et de la mémoire	 Garde à vous Ouvrez le ban Fermez le ban Repos	 Garde à vous Ouvrez le ban Fermez le ban	Annonce de phase par le MC Lecture par M. DUCIMETIERE. Lecture par MM. BORNENS et FONTAINE Chef du piquet Chef du piquet Lecture par M. le Préfet Chef du piquet Chef du piquet

Horaires	Déroulement	Commandement	Sonnerie	Responsables/Acteurs/Observations
11h15	Dépôts de gerbes Associations Grand Annecy Maire d'Annecy Conseil départemental Conseil régional Préfet Minute de silence Marseillaise	Garde à vous Présentez armes Aux morts Reposez armes Repos	Garde à vous Aux morts	Annonce de phase par le MC Chef du piquet Chef du piquet Présentation des gerbes : service du protocole Annecy Chef du piquet <i>(Dès que le Préfet a rejoint le rang protocolaire)</i> Lancement par sono. Reprise chantée par les participants. Chef du piquet Chef du piquet
A l'issue	Salut des autorités aux porte-drapeaux, présidents d'associations et invités d'honneur Salut du piquet d'honneur au DMD accompagné du Préfet Fin de la cérémonie Départ des porte-drapeaux en procession	Garde à vous Présentez armes Reposez armes Repos	Les Africains (Sono) Néant	Annonce par le MC Guidage par ONACVG Chef du piquet Chef du piquet Chef du piquet Chef du piquet Annonce par le MC ONACVG

ANNEXE II

MODALITÉS PRATIQUES

1. COORDINATION

- Cérémonial militaire et dispositif général : ADC Grégory CARLIER, SOA DMDA 74 ;
- Accueil des autorités : BRCE PREF 74 ;
- Maître de cérémonie : MME SALLEMENT, chef service protocole de la municipalité d'ANNECY ;
- Accueil des associations et emblèmes : M. Patrick LECUPPRE, DIR ONAC VG 74.

2. TROUPES SOUS LES ARMES

- 1 piquet d'honneur désigné par le 27^e BCA.

3. SONNERIES-MUSIQUES

- Les sonneries réglementaires seront exécutées par un clairon du 27^e BCA ;
- La musique « Les Africains » et l'hymne national seront diffusés par la sonorisation.

4. SOUTIEN

Les services de la municipalité d'ANNECY assureront :

- le nettoyage de la place,
- le pavoisement,
- la mise en place du revêtement de sol sur la partie herbeuse,
- la mise en place du dispositif de sonorisation et du pupitre,
- le regroupement, la mise en place et la présentation des gerbes de fleurs.

5. TENUE DES PORTE-DRAPEAUX

Il est rappelé que la tenue des porte-drapeaux associatifs doit être conforme au guide diffusé par l'ONAC-VG (« Guide à l'usage des porte-drapeaux associatifs », édition du 27/10/2022).

Le port de la tenue militaire n'est pas autorisé.

Les contrevenants ne seront pas autorisés à participer à la cérémonie.

6. VIN D'HONNEUR

A l'issue de la cérémonie, la municipalité d'ANNECY convie les participants à un cocktail, aux archives municipales, 3, rue du 27^e BCA.

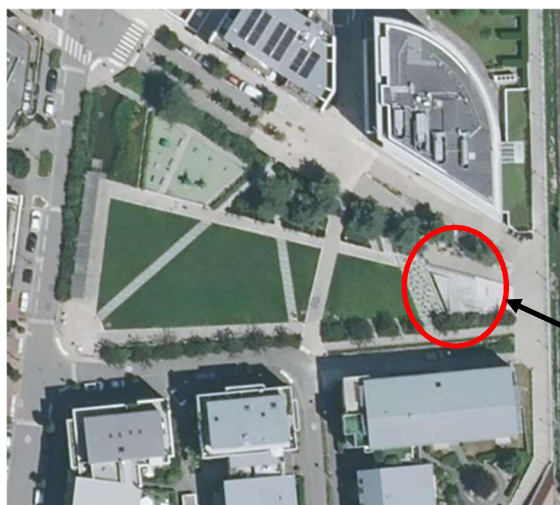
7. SÉCURITÉ

Le site sera sécurisé le temps de la cérémonie sous couvert de la DDSP en lien avec la police municipale.

Auparavant, le cortège des associations entre l'église des Fins et le jardin Galbert, via la rue des Alpes, sera sécurisé par la PM.

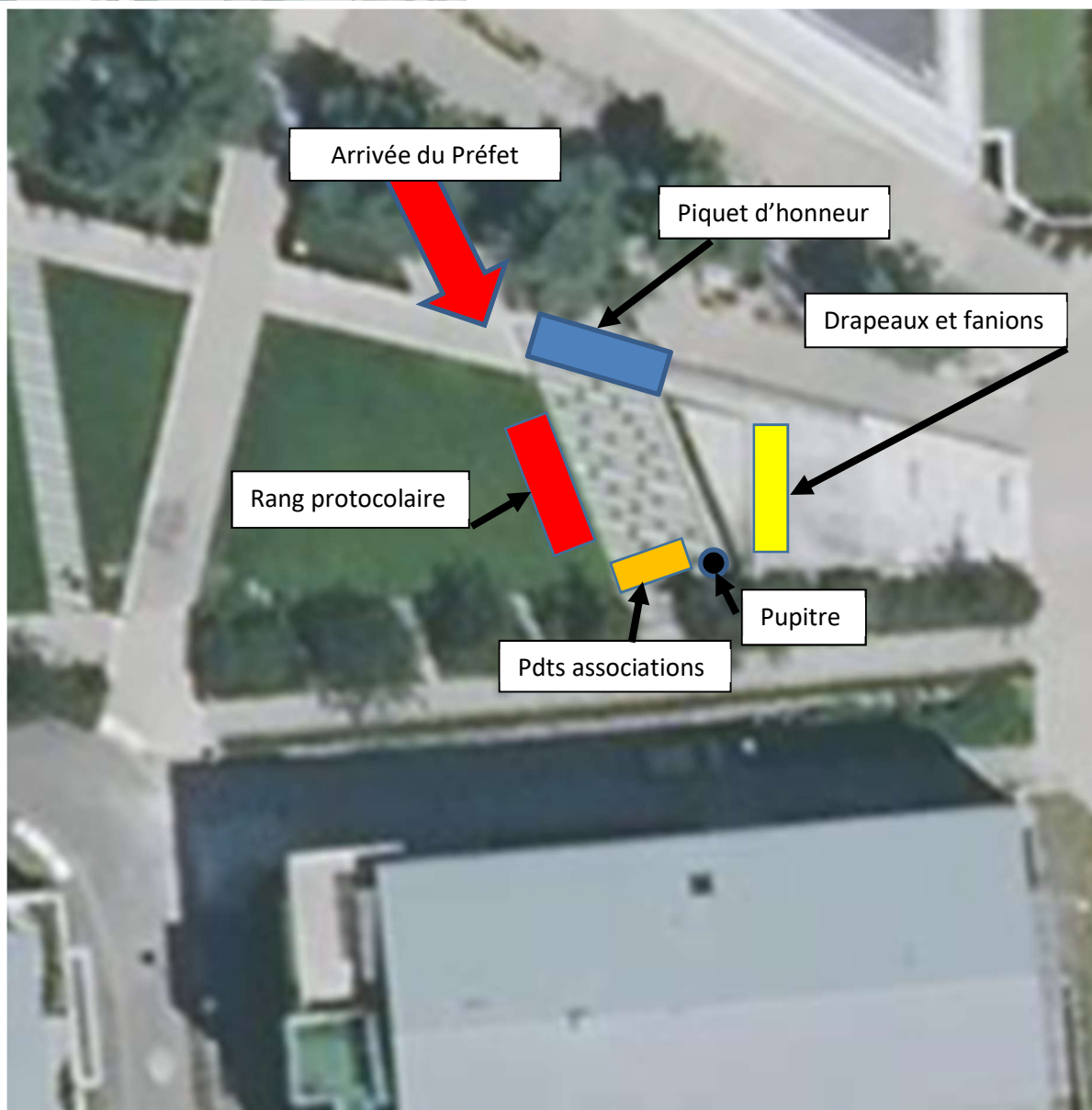
ANNEXE III

PLAN



Monument AFN

Jardin GALBERT-ANNEY



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie
- Monsieur le maire d'Annecy
- Monsieur le délégué militaire départemental de Haute-Savoie
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie
- Monsieur le directeur interdépartemental de la Police Nationale de Haute-Savoie
- Monsieur le directeur départemental du SDIS 74
- Monsieur le directeur régional des douanes
- Monsieur le directeur départemental de l'ONAC-VG 74

- 27^e Bataillon de chasseurs alpins
- Centre d'information et de recrutement des forces armées d'Annecy

Sous couvert du BRCE/PREF 74 :

- Mesdames et messieurs les parlementaires de Haute-Savoie
- Monsieur le président du conseil régional AURA
- Monsieur le président du conseil départemental 74
- Monsieur le président de la communauté de communes du Grand Annecy

Sous couvert de l'ONAC-VG 74 :

- Mesdames et messieurs les présidents des associations patriotiques et mémorielles de Haute-Savoie